
Adresse de la société populaire de Provins qui félicite la Convention sur le décret qui a rendu la liberté aux nègres et aux hommes de couleur, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Provins qui félicite la Convention sur le décret qui a rendu la liberté aux nègres et aux hommes de couleur, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28995_t1_0142_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

fait disparaître parmi nous les monuments de la superstition, et le patriotisme les fait passer à la Convention, le centre de notre union et de notre fidélité. » (1).

32

Les sociétés populaires de Provins, de Pontoise, d'Orthez, département des Basses-Pyrénées et de Mornant, district de la campagne de Commune-Affranchie, félicitent également la Convention nationale sur le décret qui a rendu la liberté aux nègres et aux hommes de couleur; elles demandent que la Convention reste à son poste. « Vous avez sonné, dit celle d'Orthez, l'agonie des rois; ne descendez de la Montagne que pour assister à leurs funérailles. Celle de Mornant demande que les notaires soient remplacés par des hommes publics, que le peuple choisira, et que des tribunaux d'arbitres, établis sur les mêmes bases que les tribunaux de famille, remplacent les tribunaux civils de district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse de Mornant au comité de législation (2).

a

[Provins, 10 vet. II] (3).

« Législateurs,

Enfin les nègres sont libres. Sur leurs fronts noircis par les ardeurs australes, vous avez reconnu l'auguste caractère qui désigne l'homme, et que l'avidité européenne affectait de n'y pas voir. Vous avez arraché au joug, au malheur, à la dégradation cette triste portion du genre humain dont l'esclavage étoit porté jusqu'à l'abrutissement; qui étoit entre l'Afrique et le reste du monde, l'objet d'un odieux négoce, qui atroupé dans les plaines de l'Amérique, comme de vils animaux, ou ensevelis comme des cadavres, dans ses profonds souterrains, y fabrique avec ses larmes et son sang, les hochets de nos folies et les aliments de nos vices. Grâce vous soient rendues, Législateurs immortels, qui avez arrêté le cours d'un si affreux désordre. Déjà nous en avons manifesté notre joie par une fête publique, dans laquelle d'heureux emblèmes et de patriotiques instructions ont éclairé et attendri le peuple bon et sensible qui nous environne sur le sort des victimes que vous avez délivrées.

Tout l'univers depuis tant d'années témoin de leurs maux et rempli de leurs gémissements va bientôt connoître ce grand acte de la générosité française. Le sentiment de la Liberté se communique rapidement; n'est-il pas permis d'espérer qu'il ne tardera pas à pénétrer chez les autres nations, à les rendre attentives à nos vertus, et à exalter leurs âmes jusqu'au courage de l'imitation. S. et F.»

DOUPLIER (présid.), AVAS (secrét.).

(1) Bⁿ, 15 germ. (suppl¹).

(2) P.V., XXXIV, 421.

(3) C 300, pl. 1054, p. 4.

b

[Pontoise, 13 vent. II] (1).

« Citoyens représentans,

Le peuple français s'est reposé sur vous du soin de ses destinées. L'énergie et la sagesse de votre conduite ont justifié l'honorable confiance dont il vous a investie. Vous avez voulu son bonheur et sa gloire, puisque vous avez brisé le sceptre, renversé le trône et livré, au glaive des loix, la tête criminelle du dernier de ses tyrans; vous avez voulu son bonheur puisque vous avez fondé la République sur la base sacrée de l'égalité naturelle au milieu des orages et des tempêtes que les ennemis de la Révolution ont exercées contre elle, vous avez montré un caractère toujours grand, toujours inaltérable, vous avez su vous maintenir à la hauteur et de vos devoirs et de la nation que vous représentez, la faction scélérate qui vouloit fédéraliser la France ou plutôt la livrer aux horribles déchirements d'une guerre civile interminable n'a pas réussi, dans ses desseins liberticides. Frappés à mort par le juste supplice de ses principaux chefs, elle n'a pas perdu la patrie qui pour la seconde fois a été sauvée alors par l'incorruptible Montagne.

Législateurs, ni la ligue impie des despotes de l'Europe, ni les efforts réunis de leurs esclaves armés ne pourront tenir long-temps contre le fier courage des phalanges républicaines. Aller au combat c'est voler à la victoire, quand on est animé par la passion de la gloire et par le génie de la Liberté. Tels sont les guerriers que votre voix a rassemblés; qu'ils ne posent donc leurs armes redoutables, qu'après avoir écrasé les tyrans et leurs cohortes, qu'après avoir assuré le triomphe et l'indépendance de la République française; vous avez interprété le vœu du peuple souverain, en rejetant avec indignation toute proposition de paix et de trêve, de la part des puissances coalisées, recevez-en nos félicitations. Ce n'est pas une paix feinte et passagère qu'il nous faut; c'est une paix solide et perpétuelle; nous ne l'obtiendrons qu'en continuant la guerre avec toute la vigueur dont la France est capable. C'est ainsi que de nos généreux efforts résultera bientôt sans doute une paix vraiment glorieuse dont il vous appartiendra de dresser les articles et de présenter les conditions qui seront toutes en faveur des peuples contre leurs oppresseurs. Restez jusqu'à cette époque au poste où vous a placé la confiance nationale. Les temps sont trop orageux encore pour qu'on puisse remettre le vaisseau de l'état entre des mains inexpérimentés. Tant qu'il ne sera pas dans le port, tenez en donc le gouvernail; le sein de la République n'est pas encore purgé des traîtres conspirateurs qui cherchent à la déchirer: vous connoissez les fils de leurs trames ténébreuses; ils n'échapperont pas à la surveillance révolutionnaire, mais c'est à vous d'en être les régulateurs et d'assurer ainsi le succès de vos travaux. Continuez à bien mériter de l'humanité par des loix qui l'honorent. En rétablissant, dans leur dignité naturelle, les hommes de couleur si longtemps flétris

(1) C 300, pl. 1054, p. 5. Bⁿ, 20 germ. (2^e suppl¹).